



Objet

Mission de maîtrise d'œuvre pour
Réalisation d'un atlas de la biodiversité
communale.

Suivi par

N/Références : DPAT/SB/n° 2022 -

Date

Saint-Claude le *07 octobre 2022*

Mme. Sophie BEDEL – DPAT-
Tél : 0590 41 55 70 / 0690 43 52 98
sophie.bedel@[guadeloupe-parcnational.fr](mailto:sophie.bedel@guadeloupe-parcnational.fr)

Le Parc National de la Guadeloupe a pris l'engagement de soutenir les communes adhérentes à sa charte pour concevoir des Atlas de la biodiversité communale. Pour réaliser ces documents, le parc cherche à s'entourer de partenaires permettant de mener à bien ce type d'études.
Communes concernées :

- Deshaie.

1) Contexte de la demande

Un Atlas de la biodiversité communale est un inventaire des milieux et des espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises, ...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire.

Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est donc un **outil d'information et d'aide à la décision** pour les collectivités, qui facilite **l'intégration des enjeux de biodiversité** dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Afin de répondre aux objectifs visés, l'atlas de la biodiversité communale donne lieu à la **production de trois types de rendus** :

- la réalisation d'**inventaires naturalistes** de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,
- la production de **cartographie d'enjeux de biodiversité** qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,
- la production de **publications, rapports ou annexes** relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent.

2) Objectif

Le présent cahier des charges a pour objectif de préciser le contenu de la prestation de service demandée au bureau d'étude pour l'atlas de la commune de Deshaies.

Dans le cadre de l'élaboration des atlas, deux instances de gouvernance sont mis en place : un COPIL et un COTECH. Le bureau d'étude sera associé à ces instances.

Création d'un comité de pilotage COPIL

Le PNG crée un comité de pilotage réunissant différents acteurs. Ce comité de pilotage peut être composé de : la commune, l'OFB, le PNG, etc. Il est présidé par le maire et a pour objectif de donner son avis puis de valider la démarche, les documents proposés, les scénarii, le plan d'actions, etc. La coordination de la création du COPIL est assurée par le PNG .

Création d'un comité technique COTECH

Le PNG crée un comité technique en réunissant les différents partenaires techniques, ainsi que la mairie. Il est composé des organismes suivants en fonction des besoins : un ou des élus référents (le maire et les élus en charge de l'environnement, l'aménagement, etc), un ou des techniciens communaux référents, les forces vives de la commune proposées par la municipalité, la DEAL, l'OFB, l'ARB, l'ONF, le CDL, l'OE971, l'EPCI, le CR, le CD, CAUE, les associations natures, experts, techniciens du PNG. Il est piloté par le PNG. Il se réunit pour échanger sur les sujets techniques avant une présentation au COPIL. La coordination de la création du COTECH est assurée par le PNG.

Un groupe de travail GT PNG est créé au sein du PNG. Il est composé de :

- Un directeur de projet ;
- Un chef de projet :
- Un coordinateur de projet : Chargé de mission ABC
- Ainsi que plusieurs collaborateurs du PNG : Les chefs de services SSI et DPAT, les agents de développement local, les chargés de mission milieux terrestres, milieux marins, milieux aquatiques, sport et nature, patrimoine culturel et paysage. D'autres agents spécialisés pourront être sollicités en fonction des besoins.

Il est sollicité pour les travaux suivants :

- Collaborer à l'État des lieux des connaissances naturalistes par commune. L'état des lieux, réalisé avec ce groupe de travail permet de :
- Lister les données internes et externes naturalistes connues par commune,
- Identifier les partenaires à solliciter pour la connaissance de la biodiversité communale,
- Proposer des solutions pour la préservation de la biodiversité communale,
- Contribuer à la réalisation de cartographie nécessaire à la construction de l'ABC,
- Contribuer au choix des zones à enjeux de biodiversité communale,
- Apporter une expertise sur un domaine particulier (faune, flore, habitat).

L'objectif des inventaires complémentaires est de rendre compte de (1) la richesse et le caractère patrimonial des espèces contactées ainsi que (2) la participation des zones à enjeux dans les continuités écologiques du territoire communal et supra.

3) Détail de la mission

Il s'agit de détailler la prestation demandée au bureau d'étude pour chaque phase.

Phase 0 : Préambule

Phase 1 : Etat initial

Phase 2 : Identification des zones et concertation

Phase 3 : Expertise naturaliste

Phase 4 : Restitution des travaux et Plan d'actions

Le présent cahier des charges a pour objectif de préciser le contenu de la prestation de service demandée au bureau d'étude. Cette commande publique sera un accord cadre. Chaque atlas communal de la biodiversité fera l'objet d'un bon de commande.

4) Conditions contractuelles

4.1 Organisation des réunions

Préalablement à chacune des réunions, le prestataire fournira des documents intermédiaires provisoires qui devront être validés par le PNG (une semaine avant au minimum). Les supports d'animation des comités techniques et de pilotages et des réunions seront réalisés et présentés par le prestataire.

A l'issue des réunions, le prestataire se chargera de la rédaction des comptes-rendus des comités techniques et de pilotage à faire valider par le PNG.

Les documents finaux devront tenir compte des différentes remarques faites lors des réunions par le comité de pilotage sur les documents provisoires.

4.2 Formats des livrables

Les livrables des documents sont précisés en détail dans chacune des phases.

Concernant les formats de documents, il sera attendu :

- La fourniture au format Word et PDF des documents définitifs, les tableaux seront aussi transmis en format Excel et PDF,
- L'ensemble de la cartographie sera transmise en format dwg pour insertion dans la maquette numérique développée par la ville,
- Les livrables de données devront également être fournies en format vectoriel ou raster pour les orthophotos compatibles avec un système d'information géographique, généraliste et arcgis server, notamment en shape file ou en format de géodatabase pour les modèles plus complexes,
- Ces données seront accompagnées de leurs métadonnées, indiquant notamment leur source, leurs millésimes et les droits de réutilisation,
- Les livrables comprendront dans la mesure du possible le modèle de données associé avec le descriptif des tables, des champs et de leurs liaisons logiques.

Une réunion technique avec les services en charge du SSI devra être organisée au lancement de l'étude pour caler techniquement les échanges entre BET et SSI pour la réalisation des cartographies, comme pour la gestion des données dans le SIG et le SINP.

La commande est régie par les documents contractuels énumérés ci-après par ordre de priorité décroissante :

- une proposition tarifaire détaillée ;
- une note définissant les différentes missions de l'étude ;
- le calendrier des différentes phases de l'étude.

4.3 Délais de réalisation de l'étude

La réalisation de l'atlas de la biodiversité devra s'étaler sur un délai maximum de 7 mois. Le candidat précisera dans sa proposition le calendrier prévisionnel qu'il s'engage à respecter. Concernant l'ABC de DESHAIES, la date limite d'achèvement des travaux est fixée au 1 juillet 2023.

4.4 Critères d'attribution

- Prix (40%)
- Critère technique (60%)
 - Compréhension du besoin et pertinence de la méthodologie proposée 30
 - Compétences des personnes impliquées et références professionnelles en lien avec le sujet de l'étude 10
 - Crédibilité du calendrier proposé et des modalités de suivi du déroulement de l'étude avec le commanditaire 10
 - Qualité du dossier, dans la forme et sur le fond (précision technique et administrative) 10

/

4.5 Acomptes et solde

Le titulaire établit une facture conforme au tarif indiqué sur son devis et le paiement se fera par mandat administratif, elle doit être exclusivement déposée sur la portail CHORUS-PRO et comporter les informations suivantes :

- Code Service
- Numéro d'engagement juridique ou bon de commande,

Les sommes dues en exécution sont payées dans un délai de trente (30) jours par virement administratif.

4.6 Pénalité de retard

En cas de retard dans la remise des rapports, le prestataire pourra se voir imputer une pénalité de 150 € par jour de retard. Cette pénalité sera prélevée sur un des versements intermédiaires ou du solde.

5) Délai et modalité de remise des offres

La réponse au présent cahier des charges doit parvenir au plus tard le **31 octobre 2022 à 12h heure locale, délai de rigueur** à

Madame la Directrice
Parc national de la Guadeloupe
Montéran
97120 Saint-Claude

soit par voie postale (cachet de La Poste faisant foi) soit courrier électronique à :
sophie.bedel@guadeloupe-parcnational.fr
et à hugues.delannay@guadeloupe-parcnational.fr

6) Renseignements complémentaires

Pour toute interrogation ou information complémentaire d'ordre administratif ou technique, vous pouvez contacter :

Mme Sophie BEDEL
Cheffe de département
Département Patrimoines et Appui aux Territoires
Tél : 0590 41 55 70 / 0690 43 52 98
Email : sophie.bedel@guadeloupe-parcnational.fr

La Directrice

Valérie SÉNÉ



PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE

MARCHÉ PUBLIC D'ÉTUDES

Réalisation d'un atlas de la biodiversité communale

Cahier des charges

Le Parc National de la Guadeloupe (PNG) a pris l'engagement de soutenir les communes adhérentes à sa charte pour concevoir des Atlas de la biodiversité communal. Pour réaliser le document, le PNG cherche à s'entourer d'un partenaire permettant de mener à bien ce type d'études.

1. OBJECTIF

Le présent cahier des charges a pour objectif de préciser le contenu de la prestation de service demandée au bureau d'étude pour l'atlas de la commune de Dehaies.

2. PRÉSENTATION

2.1. Définition d'un atlas de la biodiversité

Un atlas de la biodiversité communale est un inventaire des milieux et des espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises, ...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire.

Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est donc un **outil d'information et d'aide à la décision** pour les collectivités, qui facilite l'**intégration des enjeux de biodiversité** dans leurs démarches d'aménagement et de gestion. Afin de répondre aux objectifs visés, l'atlas de la biodiversité communale donne lieu à la **production de trois types de rendus** :

- la réalisation d'**inventaires naturalistes** de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,
- la production de **cartographie d'enjeux de biodiversité** qui pourront être intégrées dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,
- la production de **publications, rapports ou annexes** relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent.

2.2. L'action du Parc National de la Guadeloupe (PNG)

Pour concevoir les atlas de la biodiversité, le PNG met en place une méthodologie, suite à la réalisation des premiers atlas. Pour atteindre les objectifs visés par le document, l'atlas de la biodiversité communale sera segmenté en deux parties distinctes mais solidaires l'une de l'autre. Une phase étude permettra de faire un état des lieux, d'identifier et de caractériser des zones à enjeux de biodiversité communale, et de présenter un plan d'actions et de communication pour à minima conserver cette biodiversité. Une seconde phase

consiste à mettre en œuvre un programme d'animations qui à deux objectifs : informer et sensibiliser les différents usagers de la commune, et faire en sorte que ces usagers soient des acteurs dans la conception du document. En ce sens, les deux phases sont solidaires l'une de l'autre.

Pour réaliser ces deux phases, le PNG fait appel à plusieurs ressources et compétences ;

- Un chargé de mission ABC (CM ABC) interne au PNG qui a pour objectif de coordonner les travaux. Il est piloté par un directeur de projet, ainsi qu'un chef de projet.
- Un bureau d'étude spécialisé
- Les collaborateurs agents du PNG

3. COMITOLOGIE :

Dans le cadre de l'élaboration des atlas, deux instances de gouvernance sont mis en place : un COPIL et un COTECH. Le bureau d'étude sera associé à ces instances.

Création d'un comité de pilotage COPIL

Le PNG crée un comité de pilotage réunissant différents acteurs. Ce comité de pilotage peut être composé de : la commune, l'OFB, le PNG, etc. Il est présidé par le maire et a pour objectif de donner son avis puis de valider la démarche, les documents proposés, les scénarii, le plan d'actions, etc. La coordination de la création du COPIL est assurée par le PNG .

Création d'un comité technique COTECH

Le PNG crée un comité technique en réunissant les différents partenaires techniques, ainsi que la mairie. Il est composé des organismes suivants en fonction des besoins : un ou des élus référents (le maire et les élus en charge de l'environnement, l'aménagement, etc), un ou des techniciens communaux référents, les forces vives de la commune proposées par la municipalité, la DEAL, l'OFB, l'ARB, l'ONF, le CDL, l'OE971, l'EPCI, le CR, le CD, CAUE, les associations natures, experts, techniciens du PNG. Il est piloté par le PNG. Il se réunit pour échanger sur les sujets techniques avant une présentation au COPIL. La coordination de la création du COTECH est assurée par le PNG.

Un groupe de travail GT PNG est créé au sein du PNG. Il est composé de :

- Un directeur de projet ;
- Un chef de projet :
- Un coordinateur de projet : Chargé de mission ABC
- Ainsi que plusieurs collaborateurs du PNG : Les chefs de services SSI et DPAT, les agents de développement local, les chargés de mission milieux terrestres, milieux marins, milieux aquatiques, sport et nature, patrimoine culturel et paysage. D'autres agents spécialisés pourront être sollicités en fonction des besoins.

Il est sollicité pour les travaux suivants :

- Collaborer à l'État des lieux des connaissances naturalistes par commune. L'état des lieux, réalisé avec ce groupe de travail permet de :
- Lister les données internes et externes naturalistes connues par commune,
- Identifier les partenaires à solliciter pour la connaissance de la biodiversité communale,
- Proposer des solutions pour la préservation de la biodiversité communale,
- Contribuer à la réalisation de cartographie nécessaire à la construction de l'ABC,
- Contribuer au choix des zones à enjeux de biodiversité communale,
- Apporter une expertise sur un domaine particulier (faune, flore, habitat).

4. DIFFERENTES PHASES DE L'ETUDE :

Phase 0 : Préambule

Phase 1 : Etat initial

Phase 2 : Identification des zones et concertation

Phase 3 : Expertise naturaliste

Phase 4 : Restitution des travaux et Plan d'actions

5. CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA MISSION

La réalisation de l'atlas de la biodiversité devra s'étaler sur un maximum de 7 mois. Le candidat précisera dans sa proposition le calendrier prévisionnel qu'il s'engage à respecter. Concernant l'ABC de DESHAIES, la date limite d'achèvement des travaux est fixée au 1 juillet 2023.

6. DESCRIPTIF DE LA PRESTATION

Il s'agit de détailler la prestation demandée au bureau d'étude pour chaque phase.

6.1. Phase 0 :

Réunion : COPIL présentation de la démarche « Atlas »

Il s'agit pour le BET de prendre part à la réunion de lancement de l'étude, correspondant au premier COPIL, organisé par le PNG. Le BET participe à la réunion pour présenter son rôle dans la conception du document.

Nombre de réunion : 1 Participation au COPIL de lancement

Livrable : 0

6.2. Phase 1 : Etat initial

Il s'agit pour le BET de faire le point sur la biodiversité ordinaire et extraordinaire continentale en restant en dehors des zones sous protection forte comme les coeurs de parc.

Réunion : lancement de l'État Initial

Il s'agit d'une réunion à réaliser en interne au PNG pour le recueil d'informations qui servira à l'état des lieux pour l'ABC d'une commune avec le BET. L'objectif est de recenser l'ensemble des données PNG existantes pour la réalisation de l'État Initial. Pour cela, les productions du GT PNG doivent permettre au BET de dresser l'état des connaissances internes, voire externes au parc. Il s'agira aussi de mobiliser les données numériques du PNG par son Service Informatique. Ce service pourra être sollicité pour mettre à disposition du BET les données internes à l'établissement, sous sa demande.

Collecte : documents de référence internes présentant la commune

Il s'agit pour le BET de collecter les documents internes, faisant suite à la réunion du GT PNG. A cette réunion, il sera essentiel de passer en revue toutes les potentielles zones à enjeux, tenant compte des particularités de la commune. L'outil KARUNATI sera utilisé.

Il s'agit pour le BET de faire un point spécifique sur les espèces exotiques envahissantes à l'échelle communale. Pour cela, le collaborateur du PNG en charge des EEE sera sollicité pour faire cet état et le mettre à disposition du BET. Cette analyse fait l'objet d'un livrable (carte n°6 : Répartition des EEE). Les milieux littoraux et aquatiques ne seront pas oubliés. Pour cela, les chargés de mission milieux marins et milieux aquatiques seront sollicités pour donner les éléments aux BET.

Collecte : documents externes de référence présentant la commune

Il s'agit pour le BET de collecter les documents externes au PNG. La liste non exhaustive des documents est la suivante :

- SRPNB en cours de validation
- SDENS
- SREE
- SDAGE et EDL
- Plan Paysage
- Atlas des zones humides

- Réseau écologique (REDOM)
- Plans de gestion du CDL
- Diagnostic forestier
- Études naturalistes

et spécifiquement sur le milieu marin : DSB, études des impacts sur le milieu marin (OFB), Plan OCEAN, sites de pontes. Le PNG pourra être sollicité pour orienter le BET vers les interlocuteurs.

D'autres études pourront être collectées comme les résultats de la mission d'intérêt générale (MIG rivière) réalisée par l'ONF sous demande de la DEAL, les études d'impact (DEAL), la base de données du PRZHT, etc. Le CRSPN pourra aussi être consulté.

PS : Dans le cadre de l'élaboration du SDENS mené par l'ONF pour le Conseil Départemental, une analyse multicritère avait été dressée pour choisir une liste de sites. Ce travail pourra être utilisé pour amener du grain à moudre pour le choix des espaces à investiguer en profondeur.

Collecte : Projets d'aménagement et de développement programmés (SAR, PLU, SCOT et autres documents d'urbanisme) et échanges avec les services en charge de l'urbanisme
Il s'agit pour le BET de collecter des documents d'urbanisme au niveau des services urbanismes de la mairie et à défaut de la DEAL, du CAUE ou tout autre intervenant. Le Conseil Régional pourra aussi être consulté en tant que pilote du SAR.

Livrable : Synthèse écrite

Il s'agit pour le BET de fournir une synthèse écrite des éléments collectés. Le guide de cette synthèse est déjà existant. Il sera mis à disposition sous demande. La synthèse se veut à caractère général en introduction, et naturaliste par la suite.

Synthèse cartographique (mobilisation possible du Service Système Informatique SSI du PNG)

Il s'agit pour le BET de se faire accompagner par le SSI pour dresser un jeu de cartes pertinentes, qui devra permettre aux membres du COTECH, puis du COFIL de prendre conscience de la richesse de son patrimoine et de faire des choix sur deux zones qu'ils souhaitent voir investiguer plus profondément. Ces documents cartographiques doivent être à la portée de tous pour une très grande appropriation.

La liste des documents cartographiques est la suivante :

- Carte n°1 : *inventaires et zones de protections* ; les inventaires sont les résultats de la compilation des protocoles et des suivis naturalistes actuellement réalisés à l'échelle d'une commune. Cette synthèse est établie en cumulant les données du SSI et les suivis identifiés au sein des entités extérieures au PNG. Les zones de protection sont la compilation des couches des zones protégées existantes, en y intégrant les ZNIEFF ENS, CDL, RAMSAR, etc
- Carte n°2 : *Occupation du sol à grande échelle* ; cette carte pourra être réalisée par le SSI sous demande, qui compilera les éléments déjà existants sur cette thématique.

Réunion : Présentation de l'État Initial COTECH puis COFIL

S'il s'agit pour le BET avec le PNG, d'organiser la réunion de restitution de la phase 1, COTECH et COFIL. C'est l'occasion de faire un point sur l'état d'avancement du dossier, de présenter les résultats principalement cartographiques, avant d'aborder la phase de concertation. C'est l'occasion de vérifier si l'état des lieux a bien pris en compte les éléments de biodiversité ordinaire et extraordinaire, ainsi que les prévisions d'aménagement, en accord avec la mairie.

Nombre de réunions :

- 1 Réunion avec le GT PNG
- 1 Réunion COTECH puis COPIL

Livrables :

- Rédaction de l'État des lieux
- Carte n°1 : Inventaires et zones de protection (appui SSI)
- Carte n°2 : Occupation du sol à grande échelle (appui SSI)

6.3. Phase 2 : Identification des zones à enjeux et concertation

Analyse : Identification d'une liste des zones à enjeux

Il s'agit pour le BET de lister l'ensemble des lieux potentiellement investigables de la commune, qui nécessiteraient un approfondissement de l'analyse pour une intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement.

Réunion : Atelier (s) de concertation COTECH pour le choix des zones à enjeux à partir des cartes

Il s'agit pour le BET de mettre en place une méthodologie de concertation qui suscite l'intérêt des membres du COTECH mais surtout des élus, voir des forces vives de la commune. L'objectif serait *a minima* la participation de trois élus ou forces vives de la commune pour retenir deux zones à enjeux.

Le BET devra restituer le choix des zones à investiguer, ainsi que les arguments ayant conduit à ce choix.

Deux cartes, qui tiennent compte des résultats des concertations, sont prévues en livrables. Elles sont imaginées par le BET, qui s'appuie sur le SSI du PNG pour sa finalisation. Il s'agit de la carte d'unité paysagère et de dynamique des territoires, et de la carte des projets d'aménagement et de développement.

- Carte n°3 : **Unités paysagères et dynamiques territoriales** : Elle est initialisée par le BET puis formalisée par le SSI. Elle compile les éléments paysagés fournis à la base par le SSI. Il s'agit de l'Atlas paysager et du Plan Paysage. Elle est le résultat des ateliers de concertation de la phase 2, sous le pilotage du BET. Elle est donc achevée par le BET après ateliers.

- Carte n°4 : **Projets d'aménagement et de développements** ; Cette cartographie est construite sur la base des éléments collectés dans les PLU et des autres documents d'urbanisme. Elle sera aussi issue des échanges avec les acteurs pour identifier toutes les zones à aménager. Enfin, elle intégrera les observations collectées au niveau des ateliers de concertation prévus en phase 2. Elle est établie par le BET et finalisée par le cartographe du SSI.

Le BET doit rédiger à partir de la phase de concertation une note de cadrage pour l'expertise naturaliste des deux zones à enjeu.

Nombre de réunions :

- 1 Atelier de concertation en réunion COTECH

Livrables :

- Carte n°3 : Unité et dynamiques territoriales (appui SSI)
- Carte n°4 : Projets d'aménagement et de développements (appui SSI)
- Note de cadrage pour l'expertise naturaliste

6.4. Phase 3 : Expertise naturaliste

Sortie terrain : Expertise naturaliste

Il s'agit pour le BET de mener à bien les investigations de terrain à réaliser sur les deux zones à enjeu choisies en phase 2 de concertation. Le BET doit réaliser une synthèse en texte et en cartographie des

sorties de terrain avec l'appui du SSI.

Nombre de réunion :

- Sortie terrain d'investigation des deux zones à enjeux

Livrable :

- Synthèse cartographique n°5 (appui SSI)

6.5. Phase 4 : Restitution des travaux et plan d'actions

Analyse : Scenarii de maintien ou de densification des zones à enjeux

Il s'agit pour le BET d'établir plusieurs scenarii de maintien ou de densification de la biodiversité sur les différents zones à enjeux expertisées. Le BET liste les solutions pour les proposer aux COPIL. Il dresse une analyse argumentée pour aider les élus à décider de la solution à retenir.

Réunion : présentation de scenarii COTECH COPIL de maintien ou de densification de la biodiversité

Il s'agit d'organiser un COPIL pendant lequel le BET va présenter les différentes solutions et un choix devra être fait par les élus. A défaut de choix, l'ensemble des propositions seront retenues dans le document. Il sera proposer au COPIL une liste d'actions à l'attention des différentes catégories d'usagers de la commune pour s'impliquer dans cette démarche de conservation de la biodiversité.

Livrable : Elaboration de cartographie

Il s'agit pour le BET et le PNG de livrer les 6 cartes réalisés dans les différents étapes avec l'appui du SSI :

- Inventaires et zonages de protection (phase 1)
- Occupation du sol à grande échelle (phase 1)
- Dynamiques et unités paysagères (phase 2)
- Projets d'aménagement (phase 2)
- Carte globale des espèces à enjeu ou à statut (phase 3)
- Carte globale de la répartition des EEE (phase 1)

Élaboration d'un plan d'actions pour la biodiversité

Il s'agit pour le BET de reprendre dans le document final le descriptif des espèces, puis les actions de conservation choisies par la mairie et de les détailler dans un plan d'actions.

Nombre de réunion :

- 1 réunion COTECH COPIL présentation des scénarii

Livrable :

- Carte n°5 : Espèces à enjeu ou à statut (appui SSI)
- Carte n°6 : répartition des EEE (SSI)
- Scénarii de maintien de la biodiversité
- Plan d'action pour la biodiversité

Le PNG est chargé de réaliser une restitution finale des livrables (cartes et plan d'actions à la commune fournis par le BET).

7. ORGANISATION DES RÉUNIONS

Préalablement à chacune des réunions, le prestataire fournira des documents intermédiaires provisoires qui devront être validés par le PNG (une semaine avant au minimum). Les supports d'animation des comités techniques et de pilotages et des réunions seront réalisés et présentés par le prestataire.

A l'issue des réunions, le prestataire se chargera de la rédaction des comptes-rendus des comités techniques et de pilotage à faire valider par le PNG.

Les documents finaux devront tenir compte des différentes remarques faites lors des réunions par le

comité de pilotage sur les documents provisoires.

8. FORMAT DES LIVRABLES

Les livrables des documents sont précisés en détail dans chacune des phases.

Concernant les formats de documents, il sera attendu :

- La fourniture au format Word et PDF des documents définitifs, les tableaux seront aussi transmis en format Excel et PDF
- L'ensemble de la cartographie seront transmises en format dwg pour insertion dans la maquette numérique développée par la ville
- Les livrables de données devront également être fournies en format vectoriel ou raster pour les orthophotos compatible avec un système d'information géographique, généraliste et arcgis server, notamment en shape file ou en format de géodatabase pour le modèles plus complexes.
- Ces données seront accompagnées de leurs métadonnées, indiquant notamment leur source, leurs millésimes et les droits de réutilisation.
- Les livrables comprendront dans la mesure du possible le modèle de données associé avec le descriptif des tables, des champs et de leurs liaisons logiques.

Une réunion technique avec les services en charge du SSI pourra être organisée si besoin au lancement de l'étude pour caler techniquement la bonne insertion des données dans le SIG et le SINP.

9. DOCUMENTS MIS A DISPOSITION

Le BET pourra mobiliser les données du PNG, via le SSI (Service des systèmes d'information). Il pourra mobiliser le GT PNG dans le cadre de l'État Initial, ou éventuellement pour d'autres éléments. Il pourra mobiliser les spécialistes du PNG. Il s'agit entre autre des chargés (es) de mission EEE, milieux aquatiques, milieux marins, etc.

10. PRESENTATION DE L'OFFRE

L'offre est obligatoirement accompagnée d'un mémoire **permettant de présenter les points clefs de l'organisation et de la méthode des différentes phases d'étude.**

Le mémoire mentionnera obligatoirement :

- la présentation du bureau d'études ;
- le nom, qualité et expérience professionnelle des interlocuteurs du Parc National pour la mission ;
- une **décomposition justifiant le forfait de rémunération proposé et les temps affectés par phase et par personne affectée ;**
- phase étude : nombre de journées d'ingénieur, de technicien, de secrétaire (prix unitaire) frais divers (déplacement, édition de dossiers et plans, petites fournitures) méthode de travail avec le coordonnateur SPS pour la préparation du chantier, l'aspect environnement (temps de trajet, économie de reprographie, etc.) ;
- le calendrier prévisionnel de travail, en semaines
- tout élément complémentaire jugé utile à l'analyse de la proposition.

11. PENALITE DE RETARD

En cas de retard dans l'exécution de sa mission, la pénalité sera de 150 euros par jour de retard compté-tenu des délais annoncés par le prestataire dans son offre.

Fait à *St Jean*, le *07 octobre 2022*

en un seul original,

La Directrice du Parc National de Guadeloupe

Le maître d'œuvre

Valérie SÉNÉ

(cachet et signature)

